

N° DEL/2023-064

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 26 juin 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 19 juin 2023

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. DELACOURT Alain, Mme SAGE-PRANCHERE Marcelle.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. LACROIX Laurent. M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle.

ABSENTS**Pouvoirs (7) :**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. GONCALVES Jean-François,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. DATIN Yves,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier.
M. POP Ion Octavian a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine BOUILLON.

OBJET : Indemnités de fonction du 8^{ème} Vice-Président

Il revient au Conseil de Communauté de déterminer les indemnités de fonction affectées aux Vice-Présidents dans la limite du plafond indemnitaire fixé par l'article R 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux indemnités de

fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

- Considérant que la population de l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à M. Jean-Pierre VALADOUR, 8^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, l'indemnité de fonction suivante :
19,02 % de l'indice brut 1027 (soit 765,65 € au 1^{er} juillet 2022) de la Fonction Publique Territoriale.

Conformément à l'article L.5211-12 du CGCT, le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante est annexé à la présente délibération.

La date d'effet de la présente délibération est fixée au 26 Juin 2023.
Les indemnités seront imputées à l'article 6531.

L'indemnité de fonction sera revalorisée automatiquement par rapport à l'indice de la Fonction Publique.

POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 27 juin 2023
Le Président,**


Charles FERRÉ

Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26